



## Compte rendu du conseil municipal du 30/04/2019

Présents : C. GALILEI, S. CORGIER, M. DUCROS, S. VIGNON, AM. LLOMBARD, Y. MOREAU, JM GARNIER, B. BOURBON, R. MAYNARD, JM. DURDILLY, G. COUBLE.

Secrétaire de séance : G. COUBLE

Absents excusés : R. SALEMBIER, pouvoir donné à C. GALILEI, JF. LACROIX pouvoir donné à S. CORGIER

Absents : S. KASPRZYK

### Rappel de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

- 1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 5 mars, du 26 mars et du 2 avril 2019.
  - 2/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la régénération du terrain de football en stabilisé.
  - 3/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la création d'un salon de coiffure dans l'ancien cabinet médical.
  - 4/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la réfection du terrain des jeux de boules en enrobés.
  - 5/ Délibération pour demande de subvention au Département dans le cadre des produits des amendes de police pour la sécurisation de la sortie du local des chasseurs sur la RD98.
  - 6/ Délibération pour demande d'un fonds de concours auprès de la COR pour la rénovation du bar restaurant l'Auberge des Sapins. (Délibération reportée)
- Mur du jardin public.  
Archives.  
Proposition de service commun RGPD.  
Planning élections européennes du 26 mai 2019.  
Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### 1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 5 mars, du 26 mars et du 2 avril 2019.

\*\*\*\*\*

### 2/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la régénération du terrain de football en stabilisé.

Madame le Maire rappelle le problème de drainage qui perdure sur le terrain de football et explique qu'il est nécessaire de procéder à la régénération du terrain de football en stabilisé. Le projet consiste à la remise en forme avec un premier nivellement après décompactage, une homogénéisation et un second nivellement. Dans le même temps, il convient de changer une cage de but de foot et divers matériels. Madame le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre de sa politique de partenariat territorial avec la mise en place d'appel à projets 2019 pour soutenir les projets portés par les communes. Le coût prévisionnel HT est de 25 915,90 euros.

<b>Subvention Département 50%</b>	12 957,95 euros
Autofinancement communal 50%	12 957,95 euros

25 915,90 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Département pour la régénération du terrain de football en stabilisé pour un montant de 23374.00 HT et

Buts de foot + 2 filets + petits matériels + traceuse poudre + poteaux + brosse fixe pour un montant total de 2 541.90 €.

Suite à une demande de subvention de 1 000 € antérieure faite par le CASJ, Mme le Maire propose de participer à hauteur de 50 % pour le matériel demandé après déduction de la subvention, soit la somme de 635.00 euros, les 50% restants seront pris en charge par le club.

#### **Adopté à l'unanimité**

Les travaux pourraient être commencés dès le 25 mai pour une utilisation optimale en septembre prochain pour la nouvelle saison.

\*\*\*\*\*

### **3/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la création d'un salon de coiffure dans l'ancien cabinet médical.**

Suite à la demande de la coiffeuse de transférer son salon de coiffure dans le centre bourg à proximité des autres commerces, à savoir commerces multi-activités et bar restaurant, afin de répondre au mieux aux besoins de la population et de rendre son commerce attractif et accessible aux personnes à mobilité réduite, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement dans le cabinet médical afin d'y créer un salon de coiffure. Les travaux consistent à la création d'une porte d'entrée, à la rénovation complète (sol, peinture, électricité et plomberie) et à la création d'un local de rangement. Madame le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre de sa politique de partenariat territorial avec la mise en place d'appel à projets 2019 pour soutenir les projets portés par les communes. Le coût prévisionnel HT est de 15 750,49 euros.

<b>Subvention Département 50%</b>	7 875,24 euros
Autofinancement communal 50%	7 875,25 euros
	<hr/>
	15 750,49 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Département pour la création d'un salon de coiffure dans l'ancien cabinet médical. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Les travaux devront être réalisés d'ici le 1<sup>er</sup> octobre prochain, une lettre d'engagement mutuel a été signée par Mme Beylier, coiffeuse, et la municipalité. Le loyer sera de 400 € HT par mois.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **4/ Délibération pour demande de subvention au Département pour la réfection du terrain des jeux de boules en enrobé.**

Madame le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la charte « 0 pesticide ». Afin d'entretenir les terrains de boules et de garantir un entretien moindre et à long terme, Madame le Maire explique qu'il peut être nécessaire de procéder à la réfection du terrain des jeux de boules en enrobé. Le projet consiste à un décapage du gore et à la remise en forme en grave concassée ainsi qu'à l'application d'un enrobé à chaud. Madame le Maire propose de solliciter le Département dans le cadre de sa politique de partenariat territorial avec la mise en place d'appel à projets 2019 pour soutenir les projets portés par les communes. Le coût prévisionnel HT est de 22 806,00 euros.

<b>Subvention Département 50%</b>	11 403,00 euros
Autofinancement communal 50%	11 403,00 euros

---

22 806,00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Département pour la réfection du terrain des jeux de boules en enrobé. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

Ces travaux seront programmés l'année prochaine, et seront redéfinis précisément avec la société de Boules d'ici là.

\*\*\*\*\*

### **5/ Délibération pour demande de subvention au Département dans le cadre des produits des amendes de police pour la sécurisation de la sortie du local des chasseurs sur la RD98.**

Madame le Maire explique au conseil que, chaque année, dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police entre les communes de moins de 1 000 habitants, la commune peut bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la sécurité routière. Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la sécurisation de la sortie du local des chasseurs sur la RD98, pour un montant estimatif de 8 193.00 euros HT.

Il s'agit de remettre en état l'entrée du chemin et la relier à la départementale avec un enrobé.

<b>Subvention Département 50%</b>	4 096.50 euros
Autofinancement communal 50%	4 096.50 euros

---

8193.00 euros

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous documents si référant.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 6/ Délibération pour demande d'un fonds de concours auprès de la COR pour la rénovation du bar restaurant l'Auberge des Sapins.

### Délibération reportée.

\*\*\*\*\*

- **Mur du jardin public.**

Un nouveau devis d'EGVA consistant à tirer le mur à l'horizontale et engendrant un surplus d'une partie béton (4 811 € au lieu de 3 555 €) pour un coût total de 12 676.08 euros, au lieu des 13 677.73 euros du devis initial a été établi.

Sachant que l'étude béton pour 850 euros et une partie démontage pour 1 180.00 euros, plus la sécurisation en juillet pour 860.00 euros, ont déjà été réglées.

Du fait que le mur sera plus haut, il n'y aura plus de clôture par une barrière (estimé à 875.00 euros) mais un filet de clôture sera remis à l'identique par les agents.

Le conseil municipal donne un avis favorable au démarrage des travaux fin juin.

- **Archives** : Un diagnostic gratuit a été réalisé par le service des Archives de la municipalité de Tarare. Possibilité d'archiver au Archives Départementales les vieux documents dont certains pourront être détruits; Madame le Maire propose de poursuivre l'opération et prendra contact avec le département. Pour les documents plus récents : Mission d'archivage estimée à 10 jours et demi (tarif : 176 € par jour) à étudier.

- **Proposition de service commun RGPD** (règlement général sur la protection des données) proposition de mutualiser avec la COR.

- **Planning élections européennes du 26 mai 2019 :**

8h00-10h00	S. CORGIER, S. VIGNON, JM DURDILLY
10h00-12h00	R. MAYNARD, Y MOREAU, C.GALILEI
12h00-14h00	AM LLOMBARD, M. DUCROS C.GALILEI
14h00-16h00	AM LLOMBARD, JF LACROIX, M.DUCROS
16h00-18h00	S. CORGIER, R. SALEMBIER, B. BOURBON
Dépouillement	C. GALILEI, R.SALEMBIER, S. CORGIER, M.DUCROS, B. BOURBON, S. VIGNON, JM DURDILLY, JF LACROIX

- Plantations des fleurs avec des bénévoles le jeudi 16 mai puis casse- croûte à l'Auberge pour 10.00 euros par personne (environ 14 personnes).
- Mme Emilie MERDJI va remplacer Mme Angélique PERRET sur le poste du périscolaire (garderie + cantine) jusqu'aux vacances d'été.
- Assemblée générale de l'ADHA le jeudi 16 mai à 18h30 à la salle des fêtes.

### Questions diverses :

- Une remarque est faite concernant la Plume des Chouettes sur le calendrier des dates à retenir : pourquoi les manifestations telles que la marche des Amis de St Just ou la Fête du Jeu ne figurent-elles pas ? Mme le Maire explique que les dates de manifestations des associations sont déjà annoncées sur le bulletin municipal, le site de la commune, sur Panneau Pocket et par le panneau d'affichage.
- Une question est posée concernant la voiture brûlée à l'abandon au col de la Croix des Fourches. La gendarmerie est informée et doit s'en occuper, il convient de les relancer pour l'enlèvement de ce véhicule.
- La COR nous informe de la prise en charge des frais pour le nom de domaine stjustdavray.fr.

Prochains conseils municipaux :

Mardi 4 juin, 20h30

Mardi 9 juillet, 20h30

